



Jeunesse

Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT

# La majorité ça se prépare !

## Dès 16 ans

Recensement, carte vitale,  
médecin traitant, vaccins...

## Dès que je travaille

Démarches...

## Avant mes 18 ans

Demande de bourses,  
couverture sociale,  
transports...

## A 18 ans

déclaration de revenus,  
assurances, logement, situation  
de handicap...



Flashez pour plus d'infos

Être  
majeur vous donne  
de nouveaux droits mais éga-  
lement de nouvelles obligations.  
Certaines démarches doivent  
être effectuées, parfois avant  
18 ans !

### **Dès 16 ans**

- Je procède à mon recensement
- Je demande ma carte vitale et je choisis un médecin traitant
- Je vérifie que mes vaccins sont à jour
- J'ai besoin d'être écouté et accompagné
- J'ai besoin d'informations et de conseils
- Je pense à mon orientation professionnelle

### **Dès que je travaille**

- Je pense à faire certaines démarches

### **Avant mes 18 ans**

- Je fais une demande de bourses si je suis scolarisé ou étudiant
- Je constitue mon dossier administratif
- Je pense à ma couverture sociale
- Je pense à mes transports

### **A 18 ans**

- Je complète une déclaration de revenus
- Je pense à m'assurer
- Si je prends un logement ?
- Si je rencontre une difficulté particulière ?
- Si je suis en situation de handicap ?



**Dès 16 ans**

## **Je procède à mon recensement**

### **Pourquoi ?**

Cette formalité est obligatoire. L'attestation de recensement est indispensable pour **passer le permis de conduire et se présenter aux examens**. Elle permet également l'inscription sur les listes électorales.

### **Comment ?**

En me présentant à la mairie de ma commune avec une pièce d'identité et une copie du livret de famille.

Il me sera délivré une attestation de recensement.

**Attention !** La mairie ne délivre pas de duplicata.

Cette attestation doit donc être conservée soigneusement. Si cette démarche n'a pas été réalisée à 16 ans, vous pouvez régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

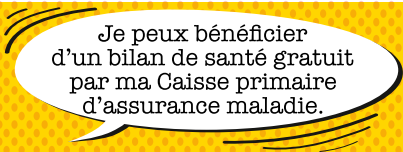
## Je demande ma carte vitale et je choisis un médecin traitant.

### Pourquoi ?

Afin d'obtenir le **remboursement des consultations, frais médicaux et prises en charge hospitalières.**

### Comment ?

La sécurité sociale adresse à tous les jeunes au moment de leurs 16 ans, un courrier d'information avec une demande de **carte vitale** et une déclaration de médecin traitant à retourner. Si ce n'est pas le cas il faut contacter directement la Caisse primaire d'assurance maladie (*CPAM*), voire la Mutualité sociale agricole (*MSA*).



Je peux bénéficier d'un bilan de santé gratuit par ma Caisse primaire d'assurance maladie.

## Je vérifie que mes vaccins sont à jour

### Pourquoi ?

Certaines vaccinations sont obligatoires, d'autres sont recommandées pour me protéger et réduire les risques d'épidémies.

### Comment ?

Je m'adresse à mon médecin traitant

Je peux bénéficier de conseils et d'aides sur ma vie affective et sexuelle En m'adressant aux **Centres de planification et d'éducation familiale** pour une consultation confidentielle et gratuite.

## CENTRES DE PLANIFICATION

### Brest

Centre départemental d'action sociale

*Rive Droite*

25 rue Anatole France

Tél. 02 98 45 16 54

Centre hospitalier régional universitaire - Morvan

5 avenue Foch - Bâtiment 5

Tél. 02 98 22 34 39

### Carhaix

Centre hospitalier

Rue du Docteur Menguy

Tél. 02 98 99 20 95

### Châteaulin

Centre départemental d'action sociale

56 avenue de Quimper

Tél. 02 98 86 00 44

### Concarneau

Centre hospitalier - Le Porzou

61 route de Trégunc

Tél. 02 98 52 60 99

### Crozon

Centre départemental d'action sociale

Place du 19 mars 1962

Tél. 02 98 27 10 26

### Douarnenez

Centre hospitalier

85 rue Laennec

Tél. 02 98 75 13 82

### Landerneau

Centre départemental d'action sociale

20 rue Amédée Belhommet

Tél. 02 98 21 80 20

---

## **Landivisiau**

Centre départemental d'action sociale

18 place Lyautey

Tél. 02 98 68 11 46

---

## **Lesneven**

Centre de planification  
et d'éducation familiale

10 boulevard de la Marne

Tél. 02 98 83 82 56

---

## **Morlaix**

Centre hospitalier  
des pays de Morlaix

15 rue de Kersaint Gilly

Tél. 02 98 62 60 82

---

## **Pont-l'Abbé**

Centre départemental d'action sociale

10 quai Saint-Laurent

Tél. 02 98 66 07 50

---

## **Quimper**

Centre départemental d'action sociale

12 rue de Stang-ar-C'hoat

Tél. 02 98 76 25 20

---

## **Centre hospitalier de Cornouaille**

14 avenue Yves Thépot

Tél. 02 98 52 60 99

---

## **Quimperlé**

Centre hospitalier de la Villeneuve

Centre périnatal

20 bis, rue du Maréchal Leclerc

Tél. 02 98 96 60 99

---

**Flashez pour localiser le CPEF le plus proche**



## LES CENTRES GRATUITS ET ANONYMES DE DÉPISTAGE POUR LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

### Brest

#### Hôpital La Cavale Blanche

Boulevard Tanguy Prigent

Tél. 02 98 34 72 07 - 0 810 901 857

*Service de consultation de Maladies Infectieuses et Tropicales, Hall d'accueil, accès consultation 3 (Numéro vert)*

#### Association AIDES

16, rue Alexandre Ribot

Tél. 02 98 80 41 27 - 06 80 66 78 52

*Permanences de santé sexuelle intégrant une offre de dépistage au VIH et au VHC*

### Quimper

#### Centre Hospitalier de Cornouaille

14 avenue Yves Thépot -

Tél. 02 98 52 62 90

*Entrée par la rue Émile Zola (Bâtiment fenêtres vertes)*

#### Association AIDES

25 route de Brest

Tél. 02 98 95 67 96

*Permanences de santé sexuelle intégrant une offre de dépistage au VIH et au VHC, se renseigner auprès de l'association.*

### Morlaix

#### Centre Hospitalier de Morlaix

Pôle santé publique

15 rue Kersaint-Gilly

Tél. 02 98 62 38 06

### Sida Info Service

 N° Vert **0800 840 800**

7j/7, 24h/24 appel anonyme, gratuit depuis un poste fixe.

[www.sida-info-service.org](http://www.sida-info-service.org)

### Hépatites Info Service

 N° Vert **0800 845 800**

7j/7 de 9 h à 23 h, appel anonyme, gratuit depuis un poste fixe.

[www.hepatites-info-service.org](http://www.hepatites-info-service.org)

## J'ai besoin d'être écouté et accompagné

### **Pourquoi ?**

Je rencontre des difficultés, des sujets me préoccupent : école, famille, problèmes relationnels, sexualité, harcèlement, alcool, suicide...

### **Comment ?**

Différents dispositifs d'accueil et d'écoute confidentiels et gratuits sont ouverts aux jeunes de 12 à 25 ans et à leurs familles. Il s'agit des points accueil écoute jeunes et des maisons des adolescents. Le service de permanence téléphonique PASAJ propose également une aide psychologique gratuite par téléphone et internet.



## ÉCOUTE JEUNES - CONTACTS

### Point accueil écoute jeunes

#### **PAEJ du Pays de Brest PEP 29**

Tél. 06 72 83 35 70  
paejnord@pep29.org

#### **PAEJ du Pays de Cornouaille PEP 29**

Tél 06 71 34 90 61  
paejsud@pep29.org

#### **PAEJ du Centre Ouest Bretagne Oxyjeunes**

www.sesam-bretagne.fr  
Tél 06 33 50 94 08  
paej.oxyjeunes@sesam-bretagne.fr

#### **PAEJ du Pays de Morlaix**

www.sesam-bretagne.fr  
Tél. 02 98 69 70 76  
paej.paysdemorlaix@sesam-  
bretagne.fr

### Maison des adolescents

#### **Maison des adolescents du Nord Finistère - Le Rado**

Brest - 2 avenue Foch  
(entrée Hôpital Morvan)  
Tél. 02 98 22 38 67

#### **Maison des adolescents de Cornouaille**

Quimper - 9 rue Le Déan  
www.mda-quimper.fr  
Tél. 02 98 10 20 35  
06 22 32 07 76  
accueil@mda-quimper.fr

#### **PASAJ - Association Parentel**

Tél. 02 98 43 10 20 / 06 32 98 22 07  
www.pasaj.fr (chat live)  
skype : pasaj29  
pasaj29@pasaj.fr

## J'ai besoin d'informations et de conseils Je pense à mon orientation

### Pourquoi ?

J'ai besoin de réponses en matière d'emploi, de formation, de logement, de santé, de loisirs, d'aides financières.

### Comment ?

Les missions locales vous renseignent, vous accompagnent et vous orientent jusqu'à 25 ans inclus, quelle que soit votre situation (*sans emploi, sans formation, en situation de précarité et avec peu de ressources*).

Vous trouverez également des informations au Bureau information jeunesse de Brest, dans les points information jeunesse (PIJ), les Centres d'information et d'orientation (CIO), les maisons de l'emploi et les agences Pôle Emploi.

## MISSIONS LOCALES

### Pays de Brest

15 bis rue Fautras - BP 71028  
29210 Brest Cedex 1  
Tél. 02 98 43 51 00  
contact@mission-locale-brest.org  
www.mission-locale-brest.org

### Centre Ouest Bretagne

Antenne de Carhaix-Plouguer  
Maison des Services Publics  
Place de la Tour d'Auvergne  
29270 Carhaix-Plouguer  
Tél. 02 98 99 15 80

### Pays de Morlaix

ZA de la Boissière  
rue Jean Caërou  
29600 Morlaix  
Tél. 02 98 15 15 50  
contact@mlpm29.org

### Pays de Cornouaille

10 place Louis Armand  
29000 Quimper  
Tél. 02 98 64 42 10  
cornouaille@mlpc.asso.fr  
www.mlpc.asso.fr

## POINTS INFORMATION JEUNESSE

### **Bureau Information Jeunesse Brest**

4, rue Augustin Morvan  
29200 Brest  
Tél. 02 98 43 01 08  
[www.bij-brest.org](http://www.bij-brest.org)

### **Point Information Jeunesse Briec-de-l'Odét**

Place de Ruthin - Cap Glazik  
29510 Briec-de-l'Odét  
Tél. 02 98 57 59 26  
[pij.capglazik@glazik.com](mailto:pij.capglazik@glazik.com)  
[www.glazik.com/](http://www.glazik.com/)

### **Carhaix/CLAJ**

23 rue des Martyrs - BP 141  
29833 Carhaix-Plouguer  
Tél. 02 98 93 32 30  
[point-info-jeunesse@wanadoo.fr](mailto:point-info-jeunesse@wanadoo.fr)  
[www.ij-bretagne.com/blogs/carhaix](http://www.ij-bretagne.com/blogs/carhaix)

### **Châteaulin**

5 quai Robert Alba  
29150 Châteaulin  
Tél. 02 98 86 13 11  
[pij@polysonnance.org](mailto:pij@polysonnance.org)  
[www.ij-bretagne.com/blogs/chateaulin](http://www.ij-bretagne.com/blogs/chateaulin)

### **Haute Cornouaille/ULAMIR Aulne**

Rue de Glédig  
29520 Châteauneuf-du-Faou  
Tél. 02 98 73 20 76  
[pij@ulamir-aulne.fr](mailto:pij@ulamir-aulne.fr)  
[www.ij-bretagne.com/haute-cornouaille](http://www.ij-bretagne.com/haute-cornouaille)

### **Concarneau**

Espace jeunes  
116 avenue de la Gare  
29900 Concarneau  
Tél. 02 98 60 40 00  
[pij@concarneau.fr](mailto:pij@concarneau.fr)  
[www.ij-bretagne.com/concarneau](http://www.ij-bretagne.com/concarneau)

### **Coray**

(Antenne de Châteauneuf-du-Faou)  
Place Pors Clos  
29370 Coray  
Tél. 02 98 73 20 76  
[ulamir.jeunesse@hotmail.fr](mailto:ulamir.jeunesse@hotmail.fr)  
[www.ij-bretagne.com/haute-cornouaille](http://www.ij-bretagne.com/haute-cornouaille)

### **Douarnenez**

18 rue Anatole France  
29100 Douarnenez  
Tél. 02 98 92 47 00  
[pij@mairie-douarnenez.fr](mailto:pij@mairie-douarnenez.fr)  
[www.mairie-douarnenez.fr](http://www.mairie-douarnenez.fr)

### **Landerneau**

Maison pour tous - Centre social  
Place François-Mitterrand  
29800 Landerneau  
Tél. 02 98 21 77 11  
pjj@mptlanderneau.org  
www.ij-bretagne.com/blogs/  
landerneau

### **Lesneven/Côte des Légendes**

14 rue du Général Le Flo  
29260 Lesneven  
Tél. 02 98 46 41 71  
pjj@cc-pays-de-lesneven.fr  
www.ij-bretagne.com/lesneven

### **Morlaix**

MJC - 7 place du Dossen  
29600 Morlaix  
Tél. 02 98 88 09 94  
pjjmjcMorlaix@yahoo.fr  
www.ij-bretagne.com/blogs/morlaix

### **Pont-l'Abbé**

rue du Petit Train - Maison pour tous  
29120 - Pont-l'Abbé  
Tél. 02 98 66 08 09  
pjj@ville-pontlabbe.fr  
www.ville-pontlabbe.fr

### **Pays de Quimperlé**

Centre Guéhenno - Place des écoles  
29300 Quimperlé  
Tél. 02 98 96 36 86  
pjj.quimperle@cocopaq.com  
www.cocopaq.com/index.php/  
Famille/Jeunesse/Le-Point-  
Information-Jeunesse

### **Le Relecq-Kerhuon**

1 rue de Kergaret  
Maison de l'enfance et de la jeunesse  
29480 Le Relecq-Kerhuon  
Tél. 02 98 28 01 92  
pjj.kerhuon@wanadoo.fr  
sitjeune.le-relecq-kerhuon.fr

## **CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)**

### **Brest - Landerneau**

Relais Europe - 8 rue des Onze-Martyrs  
29212 Brest  
Tél. 02 98 44 31 74

### **Carhaix-Plouguer**

Maison des Services Publics  
Place de la Tour d'Auvergne  
29270 Carhaix-plouguer  
Tél. 02 98 93 01 02

### **Morlaix**

9 avenue de la République  
29600 Morlaix  
Tél. 02 98 88 16 85

### **Quimper**

6/8 rue Joseph Halléguen  
29000 Quimper  
Tél. 02 98 55 28 61

## **AGENCES PÔLE EMPLOI**

### **Brest Marine**

130 rue E. Hemingway

### **Brest Iroise**

530 avenue Tallinn

### **Brest Europe**

11 rue du 8 mai 1945

### **Landerneau**

59 rue de Brest

### **Morlaix**

10 rue Louis le Jeune ZA la Boissière

### **Carhaix**

1 rue de kerven

### **Quimper Nord**

29 route de ty nay

### **Quimper Sud**

50 rue du Président Sadate

### **Pont-l'Abbé**

24 rue Roger Signor

### **Douarnenez**

23 rue de l'Aubépine

### **Concarneau**

17 Rue Aimé Césaire

### **Quimperlé**

11 bis rue Eric Tabarly

# Dès que je travaille

## Je pense à faire certaines démarches

### **Pourquoi ?**

Pour percevoir mes revenus, les déclarer, payer des impôts et être assuré.

### **Comment ?**

Que je sois salarié ou apprenti et quelle que soit la durée de mon contrat je dois :

- ouvrir un compte bancaire pour percevoir un salaire,
- conserver tous mes bulletins de salaire,
- déclarer mes revenus au centre des impôts.

# Avant mes 18 ans

## Je fais une demande de bourses si je suis scolarisé ou étudiant

### Pourquoi ?

Selon vos revenus, ou ceux de vos parents, des bourses peuvent vous être attribuées. Elles vous permettent de régler en partie les frais de scolarité et de faire face à certaines charges lorsque vous êtes étudiant. Suivant votre situation, d'autres aides peuvent vous être attribuées en complément.

### Quand et comment ?

Pour les collégiens et les lycéens, les demandes de bourses doivent être déposées l'année précédant votre inscription, avant le mois de juin. Les dossiers sont fournis par les établissements et remis complétés au chef d'établissement.

Pour les étudiants la demande se fait en ligne dès le mois d'avril par le « Dossier social étudiant » (*DSE*). Elle permet d'obtenir une bourse sur critères sociaux, un logement en résidence universitaire avec le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (*Crous*).

Des bourses d'études peuvent également être attribuées par la Région Bretagne.

# Je constitue mon dossier administratif

## Pourquoi ?

Ces pièces seront nécessaires voire obligatoires pour certaines démarches que vous ferez après 18 ans. Il est parfois plus simple de les regrouper avant la majorité avec l'aide des adultes référents.

## Comment ?

En constituant un dossier personnel de pièces administratives, financières, judiciaires, médicales etc.

- une copie du livret de famille,
- une pièce d'identité,
- la carte vitale,
- le carnet de santé/vaccinations,
- les éléments de scolarité (*bulletins, livrets...*),
- les diplômes et examens obtenus (*ASSR, BNC...*),
- l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (*JDC*),
- les attestations d'assurance,
- les bulletins de salaires,
- la copie de la dernière déclaration de ressources des parents,
- et si nécessaire : jugements, décisions judiciaires, dossier médical.



## Je pense à ma couverture sociale

### Pourquoi ?

Pour bénéficier du remboursement maximum et ne pas faire d'avance des frais de santé en fonction des ressources du foyer.

### Comment ?

En demandant 2 mois avant la majorité, la protection universelle maladie PUMA (*ancienne CMU*) et la couverture maladie universelle complémentaire auprès de la Caisse primaire d'assurance maladie (*CPAM*). Dans certaines situations (*étudiants, apprentis...*) les droits peuvent être différents comme la prime d'activité pour les jeunes salariés, la CPAM vous renseignera.

Plus d'infos sur : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) - [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

## Je pense à mes transports

### Pourquoi ?

Suivant les situations, vous pouvez bénéficier de prises en charge spécifiques pour financer des frais de transports individuels ou collectifs. Attention certaines prises en charge peuvent s'arrêter à 18 ans, il est donc nécessaire quelques mois avant les 18 ans de réévaluer les besoins et de se renseigner sur les transports et les aides existants.

### Comment ?

Auprès des mairies et des services de transports.

# A 18 ans

## Je complète une déclaration de revenus

### Pourquoi ?

Que je travaille ou pas, et quel que soit le montant des revenus, cette démarche est importante car il faut déclarer toute situation fiscale au centre des impôts. L'avis d'imposition ou de non imposition (*document fourni par le Centre des impôts*) peut être exigé pour ouvrir certains droits ou réaliser des démarches comme devenir locataire.

Vérifiez si vous êtes rattaché fiscalement à vos parents ou si vous devez faire votre propre déclaration de revenus.

### Comment ?

Il faut demander cet imprimé au centre des impôts et le retourner complété dans les délais légaux. Ensuite un avis d'imposition ou de non imposition vous sera adressé par le centre des impôts.

Plus d'infos sur : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

## Je pense à m'assurer

### Pourquoi ?

Les assurances sont obligatoires pour conduire, avoir un logement, elles permettent de couvrir les frais survenus suite à des accidents, des imprévus. Une personne majeure doit disposer d'une assurance appelée « responsabilité civile ». Elle peut être souscrite seule ou intégrée à celle de votre logement. Ces assurances peuvent être souscrites en votre nom ou celui de vos parents s'ils continuent à vous assurer.

Certaines assurances non obligatoires permettent de faire face à des frais particuliers.

### Comment ?

En se renseignant auprès des adultes référents sur les assurances dont on dispose déjà et celles qui doivent être souscrites ou renouvelées. Et suivant les besoins, il faut solliciter des cabinets d'assurance.

## Si je prends un logement

### Comment ?

- se renseigner avant de signer le bail sur les aides existantes (*Fond de solidarité pour le logement (FSL), Locapas, Caisse d'Allocations familiale...*),
- assurer son logement,
- relever les compteurs,
- faire un changement d'adresse.

## Si je rencontre une difficulté particulière

Que les difficultés soient d'ordre financier, administratif, ou personnel, il existe de nombreux dispositifs et services pouvant y répondre. N'hésitez pas à solliciter les structures qui pourront vous apporter des réponses où vous orienter vers un service plus adapté.

Pour les jeunes majeurs de la protection de l'enfance, l'association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (ADEPAPE 29) peut vous aider (*aide humaine, matérielle, financière*).

Contact : 1 bis, place de Locronan 29000 Quimper

Tél. 02 98 64 91 11

Plus d'infos sur : [www.adepape29.fr](http://www.adepape29.fr)

### DES CONTACTS UTILES

Mairies - Centres communaux d'action sociale (CCAS) - Points information jeunesse - Missions locales - Points accueil écoute jeunes  
Associations caritatives - Maison des adolescents (Brest et Quimper) Centres départementaux d'action sociale (CDAS)

## Si je suis en situation de handicap

Quelle que soit la nature du handicap des aides spécifiques existent. Certains dispositifs concernent les enfants, mais les prestations « adultes » peuvent être activées dès 16 ans.

Pour faire reconnaître le handicap et accéder aux aides, vous devez remplir un dossier de Prestation de compensation du handicap (*PCH*) à retirer à la Maison départementale des personnes handicapées et dans les centres départementaux d'action sociale (*cf pages suivantes*). Suivant votre situation, une demande de protection peut être sollicitée auprès du juge des tutelles. Ces demandes doivent être instruites avant la majorité.

**Maison départementale  
des personnes handicapées**

1c rue Félix Le Dantec - Créac'h Gwen  
CS 52019 - 29018 Quimper cedex

Tél. 02 98 90 50 50

Fax : 02 98 90 90 51

Courriel : [contact@mdph29.fr](mailto:contact@mdph29.fr)

# **CENTRES DÉPARTEMENTAUX D'ACTION SOCIALE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

## **Pays de Brest**

### **Brest - Bellevue**

Le Grand Pavois - 13 place Napoléon III  
Tél. 02 98 47 08 09

### **Brest - Lambézellec**

Place de Bretagne  
Tél. 02 98 03 39 52

### **Brest - Rive Droite**

25 rue Anatole France  
Tél. 02 98 45 16 54

### **Brest - Saint-Marc**

41 rue Sébastopol  
Tél. 02 29 61 29 29

### **- Antenne du Relecq-kerhuon**

12 rue Brizeux  
Tél. 02 98 28 28 99

### **Saint-Renan**

1 rue Lescao  
Tél. 02 98 84 23 22

### **- Antenne de Ploudalmézeau**

36 route de Brest  
Tél. 02 98 48 14 66

### **Lesneven**

6 boulevard des Frères Lumière  
Tél. 02 98 83 23 66

### **- Antenne de Lannilis**

2 rue de Mézéozen  
Tél. 02 98 04 02 65

### **Landerneau**

20 rue Amédée Belhommet  
Tél. 02 98 85 35 33

### **- Antenne de Crozon**

Place du 19 Mars 1962  
Tél. 02 98 27 10 26

## **Pays de Cornouaille**

### **Châteaulin**

56 avenue de Quimper  
Tél. 02 98 86 00 44

### **- Antenne de Pleyben**

4 venelle Le Roux  
Tél. 02 98 26 63 62

### **- Antenne de Briec-de-l'Odet**

Maison des services au public  
1 place du Ruthin  
Tél. 02 98 57 70 91

### **Concarneau**

3 rue Louis René Villermé  
Tél. 02 98 50 11 50

### **- Antenne de Rosporden**

3 rue Joliot Curie  
Tél. 02 98 50 11 50

## **Douarnenez**

27 rue du Maréchal Leclerc

Tél. 02 98 92 01 93

### **- Antenne d'Audierne**

Maison des services au public

17 rue Lamartine

Tél. 02 98 92 01 93

## **Pont-l'Abbé**

10 quai Saint-Laurent

Tél. 02 98 66 07 50

## **Quimper**

12 rue de Stang ar C'hoat

Tél. 02 98 76 25 00

### **- Antenne de Quimper Kermoyan**

Maison des services publics

2 rue de l'Île de Man

Tél. 02 98 55 18 26

## **Quimperlé**

Espace Kerjegu

19 bis place Saint-Michel

Tél. 02 98 09 08 75

## **Pays de Morlaix et du Centre Ouest Bretagne**

### **Carhaix-Plouguer**

14 bis rue du Docteur Menguy

Tél. 02 98 99 31 50

### **- Antenne de Châteauneuf-du-Faou**

3 rue des Ecoles

Tél. 02 98 81 75 54

### **- Antenne de Huelgoat**

2 rue Toul ar C'Hoat

Tél. 02 98 99 71 18

### **Landivisiau**

18 place Lyautey

Tél. 02 98 68 11 46

### **- Antenne de Saint-Pol-de-Léon**

Maison des services

29 rue des Carmes

Tél. 02 98 69 03 13

### **Morlaix**

21 rue du Poulfanc

Tél. 02 98 88 99 90



**Finistère**

*Penn-ar-Bed*

LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental du Finistère  
Direction Enfance famille jeunesse

Unité prévention jeunesse

32 Boulevard Duplex CS29029

29196 Quimper cedex Tél. 02 98 76 20 20

**finistere.fr**